

nombre d'écoliers et de divisions dans ces mêmes classes.

Mais, me direz-vous, quels moyens prendre pour faire disparaître cette lacune? Je réponds: confier la direction des basses classes à des professeurs habiles, expérimentés et qui aiment tout particulièrement l'enfance, afin qu'ils soient en état de justifier l'emploi de leur méthode et d'en appliquer l'action sur les cerveaux infantiles.

Ensuite, limiter le nombre d'élèves dans les classes élémentaires.

Savez-vous, messieurs les commissaires, que la loi scolaire vous fait un devoir de ne pas confier 70, 60 élèves et quelquefois plus à un seul professeur. En effet, l'Art. 30 des Règlements du C.C. vous demande d'engager deux maîtres pour chaque présence, moyenne de plus de 50 dans les écoles élémentaires et de plus de 40 dans les écoles modèles ou académiques. Pourquoi cela? Parce que même le bon maître, malgré toute son habileté et son dévouement, ne peut réussir à faire progresser suffisamment tous ses élèves lorsqu'il en a trop.

Pour obtenir de meilleurs résultats dans les classes élémentaires, je considère qu'il ne doit pas y avoir plus de 30 à 35 enfants comme présence moyenne.

Avec ce nombre, le maître pourra suivre plus aisément tous ses élèves, développer harmonieusement chacune de leurs facultés et féconder leur jeune intelligence. Alors les promotions des jeunes se feront plus vite; la vie qui déborde dans ces petits êtres ne s'arrêtera plus au seuil de l'école et un plus grand nombre d'entre eux pourront atteindre plus rapidement le niveau de classes supérieures. Si l'effectif des basses classes est très considérable, celui des hautes classes ne l'est pas.

Il n'est pas rare, en effet, de ne voir dans la classe supérieure de la plupart de nos écoles que 10,5, et même 3 élèves. Qu'arrive-t-il dans ce cas? On réunit dans cette classe des élèves d'une ou de deux autres années du programme. Alors le maître est obligé d'enseigner à des élèves qui appartiennent à deux ou trois années différentes.